



**Projet d'appui à la gestion des finances publiques
et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL)**

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant, un cabinet ou organisme de formation spécialisé dans la comptabilité et fiscalité du secteur des télécoms chargé de renforcer les capacités des vérificateurs et cadres de la DGI

Termes de références n°	S.A.4.1.2.1.4
Activité(s) concernée(s)	S.A.4.1.2.1.4 Appuyer le renforcement des capacités des acteurs de la gestion et du contrôle fiscal des entreprises du secteur des télécoms
Bénéficiaire(s)	Ministère des Finances ; Direction Générale des Impôts
Lieu (peut être sujet à modification)	Alger
Période de mise en œuvre de la mission (peut être sujet à modification)	Avril 2026 – Octobre 2026
Nombre maximum de J/H	12 jours
Type d'expertise	Prestataire, consultant, expert formateur ou cabinet de formation en comptabilité et fiscalité du secteur des télécoms



Projet financé par
l'Union européenne



Mis en œuvre par
Expertise France



Ministère des Finances

I.	Introduction	3
A.	Présentation du projet d'appui à la gestion des finances publiques en Algérie.....	3
B.	Présentation de la Direction Générale des impôts (DGI)	4
1.	Les missions de la DGI	4
2.	L'organisation de la DGI.....	5
II.	Objectif de la mission	5
III.	Contenu des ateliers.....	6
	Présentation du secteur des télécoms.....	6
	Informations sur les spécificités du secteur influençant la tarification	6
	Enjeux et risques comptables et fiscaux du secteur des télécoms, méthodologie d'analyse et exemples d'application des normes IFRS et IAS dans le secteur des télécoms	6
	Enjeux et risques spécifiques aux charges associées aux opérations techniques des entreprises de télécom	7
	Problématiques fiscales des commissions de distribution.....	7
	Questions fiscales de la TVA sur les services numériques	7
	Risques et défis des prix de transfert dans les télécoms	7
	Approche d'analyse des risques liés aux problématiques fiscales du secteur des télécommunications et cadre des opérations à vérifier en comptabilité et fiscalité.....	7
IV.	Informations générales de la mission.....	7
A.	Profil recherché.....	7
B.	Données et organisation de la mission	7
C.	Public cible.....	9
V.	Résultats attendus.....	9
VI.	Approche méthodique	9
A.	Activités prévues.....	9
B.	Moyens pédagogiques	9
VII.	Livrables attendus	9
VIII.	Calendrier d'exécution	9
IX.	Expérience, qualification et compétences requises.....	10
A.	Expériences.....	10
B.	Qualification et compétences requises.....	10

I. Introduction

A. Présentation du projet d'appui à la gestion des finances publiques en Algérie

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre de la composante 4 « fiscalité » du projet d'appui à la Gestion des Finances Publiques et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL).

Le PAGFAL est un projet financé par la Délégation de l'Union Européenne en Algérie dans le cadre du contrat NDICI-GEO-NEAR/2022/440-691(PC-23464) du 23 février 2023 et mis en œuvre par Expertise France.

Il vise à accompagner les autorités algériennes dans la conduite de la réforme des finances publiques dont la stratégie est définie dans le plan d'action du Gouvernement à travers une gouvernance renouvelée pour plus de performance et de transparence qui se traduit par les objectifs suivants au titre de la gestion des finances publiques :

- Gestion budgétaire : la mise en œuvre du cadre réglementaire et des guides pratiques opérationnels précisant les modalités de déclinaison des principes de la pluri-annualité ainsi que la modernisation des modèles de prévision dans une optique de rationalisation de la dépense publique ;
- Système d'information : le déploiement progressif du système cible qui devra être opérationnel afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF) ;
- Comptabilité de l'État : la mise en œuvre du nouveau plan comptable de l'État et le passage de la comptabilité de droits et obligations constatés dans le cadre de la réforme du Trésor et de la comptabilité publique ;
- Gestion fiscale, s'appuyant sur trois axes :
 - La promotion du civisme fiscal et l'amélioration du climat des affaires, l'amélioration des capacités de mobilisation des ressources et la recherche de l'information fiscale ;
 - La répartition équitable de la charge fiscale entre les agents économiques (ménages et opérateurs économiques) pour assurer une redistribution juste de la richesse nationale dans l'effort de développement économique et social ;
 - Le parachèvement du processus de dématérialisation de l'administration fiscale et la généralisation du déploiement du Système d'information « Jibaya'tic ».

Les activités programmées dans le cadre du PAGFAL s'inscrivent dans le cadre de ces objectifs, opérationnalisant ainsi la mise en œuvre de la LOLF et l'appui à la mobilisation des ressources intérieures et à la modernisation de l'administration fiscale.

La LOLF lance les bases d'une budgétisation réalisée sur la définition d'objectifs de politiques publiques et d'un pilotage de la gestion visant l'atteinte de ces objectifs. Ce passage d'une logique de moyens vers une logique de résultats constitue plus qu'une simple réforme des finances publiques et dépasse la seule mise en œuvre de mesures techniques en impliquant un changement profond de la culture administrative.

Aussi, le projet PAGFAL vise à contribuer à faire du budget de l'État un outil plus efficace, transparent et performant au service des politiques publiques nécessaires au développement économique et à une redistribution juste de la richesse nationale en améliorant la discipline budgétaire, l'allocation optimale des ressources publiques et l'efficacité des services fournis par l'État.

Pour atteindre cet objectif général, quatre objectifs spécifiques ont été identifiés et feront l'objet d'activités mises en œuvre par Expertise France.

Il s'agit des objectifs suivants :

- L'amélioration des capacités du ministère des finances (composante 1) ;
- L'amélioration de la qualité de la dépense (composante 2) ;
- La tenue de la comptabilité générale en droits et obligations constatés et l'amélioration du reporting (composante 3) ;
- Le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures (composante 4).

Le PAGFAL bénéficie aux principales structures impliquées dans la réforme des finances publiques à savoir :

- La Direction Générale du Budget (DGB) ;
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC) ;
- La Direction Générale de la Numérisation, de la Digitalisation, et des Systèmes d'Information économiques (DGNDISIE) ;
- La Direction Générale des Impôts (DGI).

Le projet appuie également des bénéficiaires dits secondaires au sein des ministères, institutions publiques, organismes publics et wilayas.

B. Présentation de la Direction Générale des impôts (DGI)

L'organisation et les missions de la Direction Générale des Impôts (DGI) sont définies par l'article 5 du décret exécutif n° 21-252 du 6 juin 2021 modifié et complété par le décret exécutif n°24-150 du 30 avril 2024.

1. Les missions de la DGI

Au titre de ses principales missions, la DGI est chargée :

- De veiller à l'étude, à la proposition et à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- D'assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour l'établissement de l'assiette, la liquidation et le recouvrement des impôts, droits et taxes fiscales, ainsi que la perception des taxes parafiscales et autres produits ;
- De définir et de simplifier les procédures fiscales relatives à la gestion de l'assiette, du contrôle, du recouvrement et du contentieux de l'impôt ;
- D'élaborer les programmes stratégiques de modernisation et de s'assurer de leur mise en œuvre ;
- De développer et de déployer le système d'information et de mettre en place les interfaces et les outils de communication ;
- D'assurer la maîtrise d'ouvrages des référentiels en matière des technologies d'information et de communication ;
- De veiller à la préparation et à la négociation des conventions fiscales internationales et des accords internationaux comportant des dispositions fiscales ;
- De mettre en œuvre les mesures nécessaires de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- De veiller à la prise en charge du contentieux administratif et judiciaire relatif aux impôts, droits et taxes de toute nature ;

- De mettre en place les instruments d'analyse et de contrôle de gestion de la performance des services fiscaux ;
- De veiller à l'amélioration des relations des services fiscaux avec les contribuables.

2. L'organisation de la DGI

Pour assurer ses missions, la DGI s'appuie sur :

- Une administration centrale qui exerce des fonctions de pilotage, de coordination, d'animation, d'expertise et de soutien pour l'ensemble des structures ;
- Des services déconcentrés répartis sur tout le territoire. Ces services ont une compétence nationale, régionale ou locale.

Les services centraux sont composés de trois divisions :

- La Division de la législation et de la réglementation fiscales et des affaires juridiques ;
- La Division de la gestion du recouvrement et de la modernisation des processus métiers ;
- La Division du contrôle et des enquêtes fiscales.

Elle comprend, également, quatre directions d'appui et de soutien :

- La Direction des systèmes d'information ;
- La Direction du personnel et de la formation ;
- La Direction des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires ;
- La Direction de la communication.

La DGI dispose aussi d'une inspection générale de services fiscaux et la Directrice Générale est assistée par quatre Directeurs d'études.

II. Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est de recruter un prestataire, (consultant, cabinet ou organisme de formation) spécialisé dans la comptabilité et la fiscalité du secteur des télécoms pour présenter, expliquer, commenter de manière détaillée, dans le cadre d'ateliers, aux participants de la DGI :

- la réglementation applicable aux entreprises du secteur des télécoms
- les spécificités comptables et fiscales de ce secteur
- la méthode d'appropriation de ces spécificités par les parties prenantes de la DGI.

III. Contenu des ateliers

Présentation du secteur des télécoms

- Présentation du secteur des télécoms dans l'économie mondiale
- Description des activités des télécoms : services de téléphonie fixe et mobile, Internet haut débit, réseaux de transmission de données et services numériques tels que le cloud computing et l'Internet des objets (IoT)
- Les différents acteurs de la chaîne de valeur du marché des télécoms :
 - Fournisseurs d'infrastructure
 - Opérateurs télécoms
 - Fournisseurs de services
 - Développeurs de technologies
 - Régulateurs et gouvernements
- Caractéristiques du marché des télécoms :
 - Innovation technologique
 - Concurrence intense
 - Régulation stricte du marché
 - Impact environnemental
- Rôle de l'autorité de régulation
- Présentation du cadre juridique régissant les relations entre l'opérateur principal et les autres intervenants

Informations sur les spécificités du secteur influençant la tarification

- Rôle de l'autorité de régulation des télécommunications en matière de tarification
- Contrôle de la tarification par l'autorité de régulation
- Objectifs de l'obligation de comptabilisation des coûts et de séparation comptable fondé sur les principes de comptabilité analytique
- Exemples d'organisation comptable et de comptabilisation des coûts d'un opérateur de télécommunications

Enjeux et risques comptables et fiscaux du secteur des télécoms, méthodologie d'analyse et exemples d'application des normes IFRS et IAS dans le secteur des télécoms :

- **Reconnaissance de revenus** : IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients
- **Comptabilisation des infrastructures de réseau** : IAS 16 – Immobilisations corporelles & IFRS 16 – Contrats de location
- **Dépréciation des actifs** : IAS 36 – Dépréciation des actifs
- **Gestion des risques inhérents au secteur** : IFRS 9 – Instruments financiers & IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
- **Comptabilisation des coûts de mise en conformité** : IAS 38 – Immobilisations incorporelles
- **Licences et spectres** : IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Enjeux et risques spécifiques aux charges associées aux opérations techniques des entreprises de télécom :

- Frais d'interconnexion, détermination de la rémunération et problématique des compensations
- Frais de prestations de terminaison d'appels
- Frais de transit spécial ou Hubbing : problématique de la tarification
- Problématiques comptables et fiscales du roaming
- Pratiques non réglementées : taxes confidentielles, refiling, bradage et impact sur les revenus
- Les liaisons louées internationales
- Liaisons internationales entre le client final et les services internationaux, modalités de détermination calculs et application de la compensation entre opérateurs
- Méthodologie d'identification de ces risques spécifiques

Problématiques fiscales des commissions de distribution

Questions fiscales de la TVA sur les services numériques

Risques et défis des prix de transfert dans les télécoms

- Risques principaux en matière de prix de transfert dans les télécoms
- Contrôle des enjeux majeurs des prix de transfert

Approche d'analyse des risques liés aux problématiques fiscales du secteur des télécommunications et cadre des opérations à vérifier en comptabilité et fiscalité.

IV. Informations générales de la mission

A. Profil recherché

- Prestataire (consultant, cabinet ou organisme de formation spécialisé) : expert en comptabilité et fiscalité des télécoms avec une expérience avérée dans la formation et le conseil et des références dans ce domaine d'intervention.

B. Données et organisation de la mission

Données et organisation de la mission

	Appuyer le renforcement des capacités des vérificateurs et des cadres de la DGI dans la fiscalité du secteur des télécoms
N° activité programme PAGFAL	S.A.4.1.2.1.4
Bénéficiaires	Direction du contrôle fiscal, direction des grandes entreprises, administration centrale
Date de l'activité	Avril 2026 – Octobre 2026
Nombre de J/H	12 J/H dont 2 jours de préparation des thématiques des ateliers, 10 jours d'animation des ateliers
Type d'expertise	Conception du module de présentation des 5 journées d'ateliers et animation de ces sessions
Nature des prestations	Expertise privée
Nombre de bénéficiaires	40 bénéficiaires en 2 sessions de formation de 5 jours : chaque session est prévue pour 20 personnes
Lieu	Alger

C. Public cible

- Vérificateurs ;
- Cadres de la direction des grandes entreprises ;
- Cadres de l'administration centrale.

V. Résultats attendus

Les résultats attendus :

1. Les participants disposent du support de présentation des thématiques abordées dans les ateliers ;
2. Les participants ont acquis les connaissances du secteur des télécoms, des acteurs, de la réglementation, des enjeux, des spécificités comptables et des risques fiscaux inhérents à ce secteur d'activité ;
3. Les participants disposent d'un canevas des opérations incontournables à vérifier en comptabilité et fiscalité.

VI. Approche méthodique

A. Activités prévues

La mission comporte les activités suivantes : conception du support de présentation des thématiques des ateliers, animation des ateliers, échanges d'expérience.

B. Moyens pédagogiques

Les ateliers doivent permettre :

- Les échanges et la participation des stagiaires ;
- L'acquisition des compétences par des illustrations et des cas pratiques à l'issue de chaque partie pour assurer une approche opérationnelle.

VII. Livrables attendus

Le prestataire devra remettre les livrables suivants :

- Supports de présentation des thématiques des ateliers (présentations, études de cas, exercices pratiques, canevas des opérations à vérifier) ;
- Approche d'analyse des risques fiscaux du secteur des télécoms.

Les livrables seront remis par le consultant ou le cabinet de formation à l'expert résident de la composante « fiscalité », à la direction du contrôle fiscal et à la cheffe du projet PAGFAL.

VIII. Calendrier d'exécution

Le démarrage de la mission débutera dès la première réunion après la signature du contrat et s'achèvera au plus tard le 31 mars 2026.

IX. Expérience, qualification et compétences requises

A. Expériences

- Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience en comptabilité et fiscalité dans le secteur d'activité des télécoms et disposer de solides compétences en matière de formation.

B. Qualification et compétences requises

- Diplôme universitaire en fiscalité, droit, économie, finance ou comptabilité ou domaine connexe ;
- Expérience professionnelle significative en fiscalité du secteur des télécoms ;
- Connaissance des spécificités fiscales liées aux activités des télécoms (licences, interconnexion, services numériques, etc.) ;
- Compétences pédagogiques et expérience en animation de formations ;
- Connaissance approfondie des législations fiscales nationales et internationales relatives aux télécoms ;
- Familiarité avec les procédures de gestion et de contrôle fiscal ;
- Capacité à interpréter et à appliquer la législation fiscale ;
- Capacité à élaborer des supports de formation adaptés et à fournir des exemples concrets ;
- Compréhension des modèles économiques, des enjeux et des défis spécifiques au secteur des télécoms.

C. Aptitudes linguistiques

- Maîtrise de la langue de travail (français).
- La maîtrise d'autres langues (anglais, arabe) pourrait être un avantage.